



Lignes directrices pour la formation pratique en psychomotricité (formation sur le terrain)

Ce document complète le Règlement du Master of Science HES-SO en Psychomotricité, plus particulièrement son article 15

Table des matières

I.	Généralités	2
II.	La formation sur le terrain	2
	Définition	2
	Activités des étudiant·es sur le terrain	2
III.	Organisation de la formation sur le terrain dans le cadre des modules formation pratique et approche clinique.....	3
	Principes d'organisation	3
	Fréquentation de la formation pratique et clinique	4
	Charge de travail sur le terrain	4
IV.	Partenariat et encadrement de la formation sur le terrain	5
	Profil de la ou du praticien·ne formateur·trice	5
	Collaboration	5
	Attribution des places sur le terrain	5
	Attente de la filière vis-à-vis des terrains d'accueil	5
	Encadrement par la ou le PF	7
V.	Validation des modules de formation pratique et clinique	7
	Principes	7
	Processus d'évaluation par la ou le PF	8
	Echec définitif.....	8
VI.	Dispositions finales	9
	Arbitrage	9
	Comportement inapproprié de l'étudiant·e et/ou faute grave	9



I. Généralités

Le Master of Science HES-SO en psychomotricité (MSc PM) est organisé autour de l’alternance intégrative qui allie formation théorique, méthodologique scientifique, pratique et clinique. La formation pratique et clinique concerne la formation qui intègre les temps de mises en situation professionnelle sur le terrain. Cette partie de la formation contribue au développement des compétences et attitudes professionnelles et relationnelles, y compris thérapeutiques, ainsi que l’identification des fonctions, rôles et tâches propres à la clinique en psychomotricité et son épistémologie. Dans le cadre de son expérience sur le terrain, l’étudiant·e stagiaire veille à l’adéquation de ses actions en regard des pratiques et approches spécifiques en vigueur dans le lieu de pratique professionnelle et respecte les règles de déontologie de sa profession.

Les modules Formation pratique et approche clinique sont des modules obligatoires.

II. La formation sur le terrain

Définition

Au cours des modules Formation pratique et approche clinique, différentes situations pédagogiques et expériences s’offrent aux étudiant·es, afin de leur permettre d’approfondir leurs compétences en termes de responsabilité clinique et professionnelle au travers du développement progressif de leur autonomie.

Dans le cadre des situations proposées sur le terrain, les étudiant·es sont invité·es à expérimenter différents types de suivis en psychomotricité. Les dispositifs peuvent varier selon les contextes : suivis de thérapies individuelles ; suivis de séances de groupes ; thérapies brèves ; soutien et conseil, etc. Par ailleurs, elles et ils réalisent l’expérience des autres activités professionnelles telles que : consultation et évaluation psychomotrice, séance d’équipe, collaborations d’équipe terrain et/ou de réseaux, entretien avec les parents ou autres personnes concernées par la situation, établissement des rapports à l’attention du service ou de tiers, etc.

Activités des étudiant·es sur le terrain

L’organisation des temps de formation sur le terrain au cours des modules de formation pratique et clinique doit obligatoirement permettre une diversité d’expériences reflétant la polyvalence des pratiques en psychomotricité, comme le décrit le tableau ci-dessous.

Tableau 1 – Diversité des expériences de terrain attendues au fil de la formation

	Descriptions
Champs d'intervention	Milieu thérapeutique (médico- ou pédago-thérapeutique)
	Milieu de promotion de la santé ou de prévention
Populations	Enfants ou jeunes en âge scolaire
	Enfants d'âge préscolaire, adolescent·es, adultes ou d'adultes âgé·es
Suivis des personnes bénéficiaires	Suivi individuel
	Suivi groupal

	Descriptions
Types d'activités	Consultation et évaluation psychomotrice
	Etablissement de rapports
	Collaborations d'équipe et/ou de réseau
	Entretien avec les parents, représentants légaux ou autres personnes concernées par la situation
Autonomie	De l'observation participante à la mise en place et la réalisation en autonomie d'interventions en psychomotricité

III. Organisation de la formation sur le terrain dans le cadre des modules formation pratique et approche clinique

Principes d'organisation

Au total, les modules Formation pratique et approche clinique représentent 45 crédits ECTS sur les 120 que compte le MSc PM. Ils sont répartis sur sept modules qui visent chacun des objectifs spécifiques correspondant au processus de développement du profil de compétences.

L'expérience des étudiant·es se répartit en principe sur quatre terrains distincts (A, B, C et D). Elle se déroule à raison d'une demi-journée ou d'une journée par semaine, sur une année ou un semestre.

Les périodes des formations pratiques sur les terrains A et C se déroulent en continu sur l'année académique, sans interruption durant l'intersemestre. La période de formation pratique sur le terrain B se déroule soit en continu sur toute l'année, soit sur le semestre de printemps. Lorsque les circonstances l'exigent, elle peut se dérouler sur le lieu A. Sur le lieu D, le calendrier est organisé en tenant compte des modalités de conceptions puis de réalisation du projet d'intervention de chaque étudiant·e, dans un cadre négocié entre les partenaires concerné·es. La mise en œuvre du projet commence en principe au plus tard au début du semestre de printemps.

Les modules articulent plusieurs modalités pédagogiques, dont la présence des étudiant·es sur le terrain, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 – Modalités pédagogiques des modules

Modules	Modalités pédagogiques
M4 Découverte de la pratique psychomotrice (Terrain A, semestre 1)	<ul style="list-style-type: none"> Des périodes d'exercice professionnel sur le terrain Des temps d'analyse de la pratique Des séminaires cliniques à partir de situations rencontrées par les étudiant·es Des présentations de pratiques psychomotrices Des enseignements et ateliers portant sur la méthodologie clinique
M8 Exercice professionnel A (Terrain A, semestre 2)	
M9 Exercice professionnel B (Terrain B, semestre 2 ou semestre 1 et 2)	



Modules	Modalités pédagogiques
M11 Application de la méthodologie professionnelle (Terrain C, semestre 3)	<ul style="list-style-type: none"> Des périodes d'exercice professionnel sur le terrain Des temps d'analyse de la pratique Des séminaires cliniques à partir de situations rencontrées par les étudiant·es Des temps d'enseignement et des ateliers de travail psychocorporel portant sur les dimensions cliniques des interventions en psychomotricité
M14 Conduite et analyse des interventions cliniques (Terrain C, semestre 4)	<ul style="list-style-type: none"> Des temps d'observation, de collaboration et d'exercice professionnel en autonomie sur un terrain Des enseignements soutenant la construction et la conduite du projet d'intervention Des temps d'analyse de la pratique Des séminaires d'analyse de l'état des projets et des interventions
M12 Projet d'intervention en psychomotricité (Terrain D, semestre 3)	<ul style="list-style-type: none"> Des temps d'observation, de collaboration et d'exercice professionnel en autonomie sur un terrain Des enseignements soutenant la construction et la conduite du projet d'intervention Des temps d'analyse de la pratique Des séminaires d'analyse de l'état des projets et des interventions
M15 Conduite et analyse du projet d'intervention (Terrain D, semestre 4)	<ul style="list-style-type: none"> Des temps d'observation, de collaboration et d'exercice professionnel en autonomie sur un terrain Des enseignements soutenant la construction et la conduite du projet d'intervention Des temps d'analyse de la pratique Des séminaires d'analyse de l'état des projets et des interventions

Les périodes de formation pratique et clinique s'effectuent en principe dans les institutions de Suisse romande qui ont signé la convention sur la formation pratique de la HES-SO et l'avenant ad hoc relatif à la filière MSc PM. Les critères de qualité et le cadre général correspondent au Dispositif de la formation pratique des filières bachelor de la HES-SO auquel le MSc PM est associé.

Fréquentation de la formation pratique et clinique

L'étudiant·e est présent·e sur le terrain dans le cadre temporel défini avec le terrain dès le début de la période de formation pratique, en principe de façon hebdomadaire. Le cadre temporel respecte les contraintes et calendriers en vigueur sur le terrain d'accueil ainsi que les fermetures de la HETS-GE. Dans le cas où, ponctuellement, des activités d'enseignement ou des examens ont lieu pendant la période de formation pratique et clinique, ils sont prioritaires. La filière en informe formellement les partenaires de terrain.

Au-delà de 20% d'absence sur le terrain de formation pratique, l'accès à la validation du module peut être empêché sous réserve des compléments exigés. Ceux-ci peuvent rallonger la durée de la formation.

Les cas particuliers sont réservés et de la responsabilité de la filière après concertation avec la ou le praticien·ne formateur·trice (PF).

En cas d'offres de places de formation pratique sur le terrain insuffisantes, la filière est responsable de mettre en place les conditions permettant que l'étudiant·e acquière les compétences attendues. En principe, les solutions proposées ne préteront pas l'avancée des études.

Charge de travail sur le terrain

En moyenne, le temps de présence sur le terrain se répartit de la façon suivante :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Temps clinique en psychomotricité (2/3) → Prestations auprès des personnes bénéficiaires et leur entourage familial ou toutes personnes concernées ; • Temps de travail en commun (1/3) → Collaboration d'équipe ou de réseau, rédaction de rapport, analyse de la pratique. |
|---|



IV. Partenariat et encadrement de la formation sur le terrain

Profil de la ou du praticien·ne formateur·trice

La ou le PF est titulaire d'un Bachelor ou d'un Master en psychomotricité pour les terrains de formation A, B et C ou d'un Bachelor HES (ou titre jugé équivalent) pour les terrains de formation D (projet d'intervention).

Elle ou il dispose d'au moins deux ans d'expérience professionnelle à 50 % et met à profit ses compétences professionnelles et pédagogiques pour accompagner, former et évaluer les étudiant·es dans le développement des compétences propres à la pratique psychomotrice. La ou le PF favorise une relation pédagogique de qualité, soutient la réflexivité de l'étudiant·e et assure le lien entre la haute école et le terrain de formation pratique conjointement avec les personnes de contact désignées au sein de la filière.

Les PF ont acquis les compétences permettant l'encadrement des étudiant·es en ayant en principe suivi la microcertification HES-SO, voire le CAS.

Collaboration

En principe une rencontre pédagogique tripartite est organisée par année académique sur chaque terrain de formation pratique. Celle-ci réunit l'étudiant·e, la ou le PF, ainsi que l'enseignant·e de la filière qui assure le suivi interne des périodes de formation pratique (ci-après enseignant·e référent·e). La rencontre peut se dérouler en présence ou à distance (visioconférence).

La ou le PF et/ou l'étudiant·e s'adresse·nt à l'enseignant·e référent·e de la filière dans les cas où cela s'avère nécessaire. Dans tous les cas l'étudiant·e ou la ou le PF s'informent mutuellement de la démarche. Une rencontre peut également avoir lieu à la demande de la filière.

La filière rencontre régulièrement les terrains d'accueil et les PF dans une perspective d'amélioration des conditions de collaboration et du programme d'études.

En cas d'absence ponctuelle de la ou du PF, l'étudiant·e doit être rapidement informé·e. Une collaboratrice ou un collaborateur est temporairement désigné·e par le terrain afin de lui permettre la poursuite de son processus de formation. En cas d'absence de longue durée de la ou du PF, le terrain propose une solution de remplacement et informe la filière. Lorsque cela n'est pas possible, la filière est en charge de trouver une solution qui permette à l'étudiant·e de réaliser les objectifs d'apprentissage. Il peut ainsi arriver que la période de formation pratique prenne fin.

Attribution des places sur le terrain

Pour les terrains A, B et C, les places de formation pratique sont en général attribuées par la filière afin de répondre aux objectifs d'apprentissage spécifiques des étudiant·es. À leur demande, les terrains d'accueil peuvent cependant rencontrer plusieurs étudiant·es et décider de leur choix.

Pour le projet d'intervention (terrain D), les étudiant·es peuvent entreprendre des démarches selon une procédure coordonnée par la filière qui implique la transmission d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae ainsi qu'un entretien, si la candidature est retenue.

Attente de la filière vis-à-vis des terrains d'accueil

Les terrains d'accueil garantissent l'encadrement de l'étudiant·e stagiaire. Ils désignent un·e professionnel·le comme PF.

La ou le PF a pour mandat :

- d'encadrer les prestations de l'étudiant·e et développer une pédagogie adaptée aux adultes ;



- de soutenir le développement de son autonomie à agir et penser sa pratique en correspondance avec son niveau de formation, les objectifs de formation ainsi que les objectifs spécifiques définis conjointement dans le contrat pédagogique tripartite ;
- d'évaluer sa progression, tant sur le plan formatif que sommatif ;
- de l'accompagner dans l'organisation et l'analyse de sa pratique, ainsi que dans sa réflexion autour des liens théorico-cliniques ;
- de la ou le préparer à la prise de responsabilité en utilisant des moyens pédagogiques diversifiés, adaptés à son niveau de formation et contribuant au processus de professionnalisation ;
- d'assurer régulièrement des temps d'analyse de la pratique conformément aux exigences de la convention sur la formation pratique du MSc PM de la HES-SO, hors de la présence d'éventuel·les autres intervenant·es ;
- de tenir compte des attentes de la filière en termes de cadre sur le terrain pour chaque module (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 3 – Attentes de la filière concernant l'encadrement et l'accompagnement par la ou le PF

Modules concernés	Mandat de la ou du PF
<u>1^{re} année</u>	
M4 Découverte de la pratique psychomotrice	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir à l'étudiant·e la possibilité de participer au moins à une intervention en psychomotricité par demi-journée de présence ainsi qu'aux autres activités qui constituent son exercice professionnel à ce moment
M8 Exercice professionnel A	<ul style="list-style-type: none"> • Être obligatoirement présent·e durant l'intervention psychomotrice ou toute autre activité liée à son exercice professionnel
M9 Exercice professionnel B	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un temps d'analyse de la pratique correspondant à env. 40' par demi-journée d'intervention • Procéder régulièrement à une évaluation formative continue • Réaliser l'évaluation sommative des prestations de l'étudiant·e sur le terrain à la fin du semestre
<u>2^e année</u>	
M11 Application de la méthodologie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à l'étudiant·e d'assurer 3 interventions hebdomadaires en psychomotricité en moyenne, et les activités de l'exercice professionnel qui y sont relatives
M14 Conduite et analyse des interventions cliniques	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en terrain les conditions qui permettent l'autonomie croissante de l'étudiant·e. L'étudiant·e et la ou le PF peuvent également co-animer des interventions en psychomotricité. • Assurer un temps d'analyse de la pratique correspondant à env. 40' par demi-journée d'intervention • Procéder régulièrement à une évaluation formative continue • Réaliser l'évaluation sommative des prestations de l'étudiant·e sur le terrain à la fin du semestre



Modules concernés	Mandat de la ou du PF
M12 Projet d'intervention en psychomotricité	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'étudiant·e dans la construction et la réalisation d'un projet d'intervention qui réponde à ses objectifs d'apprentissage aussi bien qu'aux besoins et possibilités du terrain d'accueil
M15 Conduite et analyse du projet d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un temps d'analyse de la pratique correspondant à env. 40' par demi-journée d'intervention Participer à l'évaluation orale en fin de projet d'intervention

Encadrement par la ou le PF

Sur les terrains A, B et C, l'étudiant·e stagiaire est encadré·e par un·e thérapeute en psychomotricité reconnu·e.

Cette personne assure les temps d'analyse de la pratique sur le terrain. Lorsque la ou le PF encadre deux étudiant·es sur un même terrain, l'analyse de la pratique se fait avec le binôme mais chaque étudiant·e bénéficie d'un temps d'encadrement individuel lorsque cela s'avère nécessaire.

Dans certaines situations, l'étudiant·e peut être encadré·e par un·e thérapeute en psychomotricité par délégation d'un·e PF au bénéfice de la formation ad hoc. Dans ce cas, la ou le PF est garant·e de l'encadrement et du processus pédagogique offert par le terrain d'accueil. Elle ou il est une personne ressource en cas de difficultés.

Pour les modules qui concernent le projet d'intervention (terrain D), il est possible pour l'étudiant·e de les réaliser sur un terrain où aucun·e thérapeute en psychomotricité n'est engagé·e, ceci avec l'accord de la filière. Le terrain désigne alors une collaboratrice ou un collaborateur d'une profession connexe comme PF. Dans ce cas, la filière met en place des temps d'analyse de la pratique psychomotrice assurés par un·e professionnel·le thérapeute en psychomotricité.

Au début de toutes les périodes de formation pratique sur le terrain (terrains A, B, C et D), un contrat pédagogique tripartite est établi rapidement après l'arrivée de l'étudiant·e qui définit le cadre pédagogique. Il est formalisé par écrit par l'étudiant·e après discussion avec la ou le PF et transmis à la filière. Les trois parties signent le contrat. Si nécessaire il est réajusté au fur et à mesure de la période de formation pratique sur le terrain. Dans tous les cas, pour les périodes se déroulant sur 2 semestres (terrains A, C et D), il est ajusté après l'évaluation sommative semestrielle en regard des nouveaux objectifs du module et de l'évolution de l'étudiant·e.

V. Validation des modules de formation pratique et clinique

Principes

Chaque module Formation pratique et approche clinique décline le profil de compétences en objectifs à atteindre à la fin du module qui figurent dans les descriptifs concernés. Une grille d'indicateurs est proposée par la filière dans les protocoles d'évaluation.

Les modalités de validation sont décrites dans les descriptifs modules et peuvent comporter une ou plusieurs modalités, assurées par la ou la PF ou la filière.

Pour les périodes de formation pratique sur le terrain qui se déroulent sur deux semestres (A, C et D), la réalisation du module du semestre d'automne est un prérequis à l'accès au module consécutif du semestre de printemps. En cas d'échec au semestre d'automne, la répétition peut avoir lieu en



parallèle du module qui suit sur le même terrain. Cependant, la validation des modules du semestre de printemps n'est possible qu'après la réussite du module qui précède.

Pour la période qui se déroule sur le terrain B, quelle que soit sa forme (semestrielle ou annuelle), elle n'est évaluée sommativement qu'à la fin de son déroulement.

La validation des modules Formation pratique et approche clinique de la première année du programme constitue un prérequis à l'accès aux modules de deuxième année.

Lorsque l'étudiant·e interrompt sa formation sur le terrain, la notation de F lui est attribuée.

Lorsqu'un·e étudiant·e est en échec définitif dans un module Formation pratique et approches cliniques, les modalités de l'interruption de la présence sur le terrain sont discutées entre la filière, la ou le PF et l'étudiant·e.

Processus d'évaluation par la ou le PF

Sur les terrains A, B et C, le processus d'évaluation comprend deux volets :

- Une évaluation formative continue permettant à l'étudiant·e de se situer par rapport à sa progression. Ces temps peuvent prendre place lors des séances d'analyse de la pratique mais en sont distincts.
- Une évaluation sommative semestrielle au terme du module en s'appuyant sur les objectifs d'apprentissage du module, ceux définis dans le contrat pédagogique tripartite et la grille remise par la filière (Cf. : Annexe 1) afin de :
 - situer l'évolution faite par l'étudiant·e;
 - évaluer ses compétences et difficultés actuelles, en regard de son évolution.

À l'occasion de chaque évaluation sommative de la formation pratique sur le terrain, l'étudiant·e et la ou le PF réalisent un bilan de la période écoulée. À cet effet l'étudiant·e réalise une auto-évaluation selon le canevas remis par la filière. L'auto-évaluation et le bilan s'inscrivent dans le processus d'apprentissage de l'étudiant·e et ne sont pas notés. L'auto-évaluation est remise après discussion avec la ou le PF à l'enseignant·e référent·e de la filière.

Dans son évaluation, la ou le PF apprécie l'évolution de l'étudiant·e et ses prestations sur l'entier de la période. Elle ou il attribue une note entre A et F. Lorsque la ou le PF estime que l'étudiant·e n'a pas atteint les objectifs attendus, elle ou il attribue la note F à l'évaluation du module.

Pour les modules du projet d'intervention (lieu D), la filière est en charge de l'évaluation des travaux écrits. La ou le PF de terrain participe à l'oral de fin du projet d'intervention.

Au même titre que l'étudiant·e, la ou le PF peut demander en tout temps à l'enseignant·e référent de la filière de participer à l'évaluation sommative selon des modalités à définir de cas en cas. De même, si cette dernière ou ce dernier le juge nécessaire, elle ou il participe à l'évaluation avec la ou le PF.

Echec définitif

Si l'étudiant·e obtient une note F lors de la répétition d'un module Formation pratique et approche clinique, cela entraîne un échec définitif du module et l'exclusion de la filière après que l'étudiant·e a été entendu·e, conformément au règlement de la filière MSc PM.



VI. Dispositions finales

Arbitrage

La validation des modules Formation pratique et approche clinique est de la responsabilité de la filière. En cas de désaccord entre la ou le PF et l'étudiant·e, la filière arbitre.

En cas de difficultés persistantes dans la relation pédagogique, la filière arbitre.

En cas de désaccord entre la filière et le terrain de formation pratique, la direction de la HETS-GE arbitre.

Comportement inapproprié de l'étudiant·e et/ou faute grave

L'interruption d'une période de formation sur le terrain pour comportement inapproprié ou faute grave interrompt la formation et donne lieu à un F. L'étudiant·e est entendu·e.

Ce document a été formellement adopté par le Conseil de domaine lors de sa séance du 15 septembre 2022. Il a été modifié le 21 mars 2024. Il a fait l'objet d'une révision partielle le 12 novembre 2025.